Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230413-DCM202316-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne. Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Myriam COULOUMIERS.

Excusés : Christian DURROTY (donne pouvoir à Alain ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Patricia VIALLE (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Céline MAZEROLLES), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Myriam COULOUMIERS).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-16 : Vote du Compte administratif – Budget du lotissement ETXETA 2022

VU Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2121-31 ;

CONSIDERANT que l'exercice 2022 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de **389 270,59 €** et un excédent d'investissement de **0 €**, soit un résultat brut de **389 270,59 €** hors restes à réaliser ;

VU le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable ;

VU l'avis des Commissions Finances réunies en séance les 27 mars et 03 avril 2023 :

APRES que Madame la Maire s'est retirée, laissant la présidence à l'adjoint désigné en début de séance,
Le Conseil Municipal décide à **la MAJORITE,** Monsieur Arla et Madame Couloumiers votants contre, de :

ARTICLE 1er : ARRETER le compte administratif présenté et annexé par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2022, pour le budget principal du lotissement ETXETA;

ARTICLE 2 : VALIDER les éléments suivants et ainsi reconnaitre la sincérité du compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 tel que présenté et l'arrêt des résultats définitifs.

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230413-DCM202316-DE

A / En section de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitres		CA 2022	Chapitres		CA 2022
011	Charges à caractère général	21 132,43	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,05	75	Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	410 403,07
022	Dépenses imprévues	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00		Totaux	410 403,07
	Totaux	21 132,48			

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est de **389 270,59 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 24 avril 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

MAIRIE d'ARBONNE (Pyrénées-Atlantiques)